

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Combleux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Mélanie CHAPELIN-VISCARDI, maire.

en exercice : 15
en présence : 13
votants : 15

Date de convocation : 21 juin 2026

Présents : Mme CHAPELIN-VISCARDI, M. DOUCERON, Mme GOURCY, Mme VUONG, Mme CHICOIX, M. REBILLON, Mme PART, M. LE BAIL, Mme CECCALDI, M. LEPAGE, Mme VILLEMAIN, M. CHAPELLE, Mme ROZWORA

Secrétaire de séance : Mme GOURCY

2026/36 *Convention d'occupation du domaine public par le restaurant La Marine pour l'été 2026*

La commune de Combleux propose de nouveau d'autoriser le restaurant la Marine à l'embouchure d'occupés temporairement et gracieusement le domaine public les dimanches de juillet et août 2026.

Cette autorisation permettra au restaurateur d'utiliser l'ensemble de l'espace public situé entre le bâtiment de restauration, l'écluse de la Patache ainsi que le chantier présent cette année, soit une portion de la parcelle cadastrale A 489, pour y installer une terrasse de 09h00 à 16h00.

La rue aux vaches sera fermée aux circulations des véhicules à moteur et des cyclistes les dimanches en question. La circulation piétonne sera maintenue.

Du fait de la présence de travaux à l'écluse, représentant un important désagrément pour le restaurant La Marine cette année, Madame la Maire propose que cette autorisation soit accordée au restaurateur pour tous les samedis et dimanches des mois de juillet et août en lieu et place des 6 dimanches accordés les années précédentes.

Les dimanches concernés sont les suivants :

- Samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026
- Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026
- Samedi 18 et dimanche 19 juillet 2026
- Samedi 25 et dimanche 26 juillet 2026
- Samedi 1^{er} et dimanche 2 août 2026
- Samedi 8 et dimanche 9 août 2026
- Samedi 15 et dimanche 16 août 2026
- Samedi 22 et dimanche 23 août 2026
- Samedi 29 et dimanche 30 août 2026

Cela étant exposé ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la demande d'occupation temporaire et gracieuse du domaine public sur la parcelle A 489 les dimanches mentionnés ci-dessus ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention et à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Combleux décide à l'unanimité :

- d'approuver la demande d'occupation temporaire et gracieuse du domaine public sur la parcelle A 489 les dimanches mentionnés ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention et à signer tous les documents afférents.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Combleux, le 25 juin 2026

La secrétaire,
Laurence GOURCY



La maire,
Mélanie CHAPELIN-VISCARDI



Transmis en Préfecture le :
Publié le :